

Évaluation de la recherche

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

LDC - Laboratoire de droit civil

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 16/04/2024



Au nom du comité d'experts :

Evelyne Bonis, Présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Evelyne Bonis, université de Bordeaux

Experts : Mme Linda Arcelin, Université de La Rochelle
Mme Nathalie Baillon-Wirtz, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA
M. Cyril Bloch, Aix-Marseille université - AMU
Mme Stéphanie Morandeau, CNRS - Centre national de la recherche scientifique, Nante

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Isabelle Bon-Garcin

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Laboratoire de droit civil
- Acronyme : LDC
- Label et numéro : EA 3384
- Composition de l'équipe de direction : M. Laurent Leveneur, directeur du Laboratoire droit civil ; Mme Cécile Chainais, directrice adjointe du Laboratoire de droit civil, directrice du CRJ ; M. Charles Gijsbers, directeur adjoint du Laboratoire de droit civil, directeur du Cercol ; Mme Claire-Marie Pégion-Zika, directrice adjointe du Laboratoire de droit civil (LDC)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le LDC (Laboratoire de droit civil) est une unité dont la recherche couvre le champ du droit civil et de la procédure civile. Ses activités se déploient au sein de trois centres disciplinaires : le Centre de droit civil qui explore quatre axes de recherche (Obligations et consommation, Assurances, Patrimoine et Numérique), le Centre d'étude et de recherche sur la construction et le logement (Cercol) et le Centre de recherche sur la justice et le règlement des conflits (CRJ).

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le LDC est une équipe d'accueil depuis 2001, mais qui a été régulièrement renouvelée par l'intégration de quatre équipes plus petites qui n'avaient pas une taille suffisante pour continuer à être reconnues elles-mêmes comme équipes d'accueil. Ces absorptions successives expliquent la présence au sein de cette unité de trois centres :

- Le Centre de droit civil (CDC ou LDC au sens strict) qui est le centre historique, fondateur de l'unité ;
- Le Centre d'étude et de recherche sur la construction et le logement (Cercol) dont, lors de l'élaboration du contrat 2005-2008, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'avait pas souhaité le maintien en tant qu'unité autonome ;
- Le Centre de recherche sur la justice et le règlement des conflits (CRJ) qui résulte de l'intégration de deux centres : le Centre d'étude des règlements des conflits (CERC), et le Cemarc (Centre d'étude des modes alternatifs de règlement des conflits).

Enfin, au cours de la dernière période (postérieure à 2017), un dernier centre — le Centre d'études juridiques et économiques du numérique (CEJEN) — a rejoint le laboratoire de droit civil *stricto sensu*, qui comporte désormais, à côté des trois axes plus anciens (Obligations et consommation, patrimoine et assurances), un quatrième axe « Études juridiques et économiques du numérique ».

Cette structuration en trois centres a conduit l'unité, lors d'une assemblée générale tenue le 14 septembre 2021, à nommer chaque responsable de centre, directeur adjoint de l'unité aux côtés du directeur, le professeur L. Leveneur.

Chaque centre conduit ses activités sur trois lieux d'implantations différents, quoique voisins.

- le Centre de droit civil (ou Laboratoire de droit civil au sens strict), est situé au Centre Panthéon (Centre Panthéon, esc. K, 1^{er} étage).
- le Centre d'étude et de recherche sur la construction et le logement (ou Cercol) est situé au centre Panthéon (Centre Panthéon, 2^e étage)
- le Centre de recherche sur la justice et le règlement des conflits (ou CRJ) est situé non loin du Panthéon (21, rue Valette — 75005 Paris).

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le LDC est l'une des six unités de recherche relevant de l'École Doctorale de droit privé de l'université de Paris-Panthéon-Assas. Cette unité se démarque par son champ de recherche. Elle se consacre à l'étude du droit civil et de la procédure. Elle se distingue aussi au regard de sa taille. Le LDC est en effet l'une des entités qui comportent le plus grand nombre d'enseignants-chercheurs : 24 au total : treize professeurs et onze maîtres de conférences. Elle accueille en outre un vivier important de doctorants : 124 pour l'année 2021-2022.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	13
Maîtres de conférences et assimilés	11
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	24
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	114
Sous-total personnels non permanents en activité	114
Total personnels	138

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS 2	24	0	0
Total personnels	24	0	0

AVIS GLOBAL

L'importance et le dynamisme de la recherche tant individuelle que collective assurent à l'unité un enracinement pérenne dans le paysage national, mais aussi international de la recherche.

L'unité atteint de façon très satisfaisante les objectifs qu'elle s'est assignés. Tout d'abord, elle témoigne d'un dynamisme remarquable comme l'attestent le nombre de chercheurs étrangers accueillis ainsi que le dynamisme des docteurs et des doctorants. Elle œuvre ainsi à organiser un accueil de qualité grâce à des équipements satisfaisants, des fonds documentaires riches et un accompagnement à la recherche dynamique notamment par leur association à la revue de droit d'Assas.

La qualité de la production scientifique de l'unité est remarquable dans chacun de ses trois grands axes de scientifiques (droit des obligations, procédure civile, droit immobilier). L'unité accueille, dans chacune de ces branches, des auteurs incontournables sur le plan national et international, dont les publications sont des références académiques. Les thèmes abordés sont divers et s'inscrivent parfaitement dans les différents axes de l'unité. Les types de productions sont variés : articles, ouvrages, chroniques, dossiers ou encyclopédies juridiques. Ces publications prennent place chez de grandes maisons d'édition françaises et étrangères (pour les ouvrages, Lextenso [LGDJ, Montchrestien], Dalloz, LexisNexis, Mare & Martin, Bruylant/Larcier ; pour les revues : Rec. Dalloz, Semaine juridique, RTD civ., RDC, Clunet, RDI, Revue de l'arbitrage...).

L'unité développe une politique d'accueil de chercheurs étrangers extrêmement dynamique. Elle entretient des rapports solidement établis avec de hautes institutions françaises et étrangères comme l'attestent tant l'ouvrage collectif coordonné par la directrice du CRJ : *Quel avenir sur les juridictions suprêmes ? Etudes de droit comparé sur la cassation en procédure civile* paru aux éditions Bruylant/Larcier en 2021, que le rapport en deux tomes portant sur les données décisionnelles de la justice, disponible en ligne sur le site de la Cour de

cassation. En outre, plusieurs chercheurs de l'unité sont membres de groupes de recherche internationaux et participent à des colloques internationaux tel celui organisé avec la Chaire de droit civil français de l'Université de la Sarre (Allemagne) : « Regards comparés sur les enjeux contemporains du droit des personnes et de la famille » qui s'est tenu le 8 octobre 2021 et dont les actes ont été publiés en 2022. De même, plusieurs chercheurs de l'unité participent à des projets de recherche, en particulier le CRJ (tel le projet de recherche international sur les MARD, en partenariat avec un ancien professeur à l'université de Sherbrooke, juge à la Cour de Québec).

Enfin, cette unité est animée par la volonté de favoriser la recherche et l'intégration dans la carrière universitaire de ses chercheurs par la qualification des maîtres de conférences et par l'agrégation, avec 75 soutenances de thèse sur la période, dont 29 docteurs étrangers et six agrégés sur la période. On peut également mentionner de nombreux colloques ou journées tels que le colloque organisé avec l'association du Master 2 Droit privé général consacré à l'appréhension de l'environnement par le droit privé qui s'est tenu le 5 mai 2021 ou encore celui organisé avec l'association du Master 2 Droit privé général : sur l'appréhension de la vulnérabilité par le droit privé du 16 mai 2022.

La poursuite de ces objectifs s'opère avec beaucoup de souplesse et de libertés laissées par la tutelle qui ne limite pas le nombre de doctorants par directeur de thèse ni la durée des thèses.

L'unité s'est réorganisée à la suite de l'intégration d'autres petites unités autour d'axes clairs permettant d'embrasser, au sein de trois centres, les grandes questions issues de l'actualité du droit civil (Centre de droit civil), de la procédure civile et des modes alternatifs de règlement des litiges (CRJ) et de la construction (Cercol). Cette organisation favorise le rayonnement de chaque centre au-delà de la notoriété individuelle de ses membres. Le Cercol, centre pionnier dans le domaine de la construction, du logement et du droit immobilier a certes un objet de recherche étroit, mais bénéficie d'une très bonne reconnaissance de la part des partenaires et s'appuie sur des formations de Master reconnues. Pourtant, sa pérennité comme centre autonome en l'état interroge en raison de sa taille très réduite. Ce Centre ne comprend qu'un professeur permanent (même s'il peut compter sur l'intense activité d'un professeur émérite).

Si le dynamisme de chaque centre est incontestable, il est plus délicat d'identifier l'action de l'unité qui est encore très marquée par son héritage historique. Les trois centres ont gardé leurs locaux propres, leurs bibliothèques respectives, leur personnel et sous lignes budgétaires et leur dotation d'origine. Chaque centre a une vie collective. Néanmoins, l'unité elle-même, depuis la rénovation des locaux situés place du Panthéon, a une vie collective plus intense organisée autour d'une salle qui est l'occasion de multiples échanges et temps de convivialité. Toutefois, au plan de l'unité, les actions communes à l'image du colloque célébrant les vingt ans du Laboratoire : « Les métamorphoses du droit civil » qui s'est tenu les 3 et 4 décembre 2021 et dont les actes sont à paraître aux Éditions Panthéon-Assas à venir, demeurent trop rares. Véritable fait marquant de l'activité scientifique au cours de la période, ce type d'événement fédérant les membres de l'unité au-delà de leurs centres mériterait d'être développé. La réflexion en cours au sujet de la place à accorder à la recherche en droit du numérique qui pourrait passer, d'axe de recherche au sein du centre de droit civil, à un centre distinct portant ainsi le nombre de centres à quatre au lieu des trois actuels, ne devra pas conduire à cloisonner davantage les choses.

La diversité des questions étudiées au sein de cette unité, les recherches dans des champs disciplinaires différents et la bonne entente des membres pourraient être une richesse et un facilitateur pour que l'unité réponde à des appels à projets nationaux ou européens, ce qu'elle ne fait pas pour l'heure.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Les recommandations du précédent comité d'évaluation portaient sur les points suivants :

- 1/ clarifier les thématiques de recherche ;
- 2/ développer les relations avec le monde socio-professionnel ;
- 3/ poursuivre la politique de recrutement.

Pour répondre à ces recommandations, le LDC a engagé les réformes suivantes :

1/ Lors d'une assemblée générale qui s'est tenue en septembre 2021, le LDC a décidé de structurer ses activités autour d'axes de recherche distincts et lisibles, correspondant aux axes forts de recherche de l'unité. Pour chaque centre, des axes de recherche ont ainsi été déterminés.

– Pour le Centre de droit civil, quatre axes sont définis et pilotés par un ou plusieurs enseignants-chercheurs : l'axe Obligations et consommation, l'axe Patrimoine, l'axe Assurances et l'axe Études juridiques et économiques du numérique.

– Pour le Cercol, piloté par un enseignant-chercheur, trois thématiques principales sont définies : le droit de la construction, le logement et les aspects publics du droit de l'immobilier.

– Pour le CRJ, trois grandes thématiques ont également été identifiées : la première porte sur la construction d'une offre de justice plurielle, la deuxième sur l'avenir des cours d'appel et des hautes juridictions, la dernière sur les grandes mutations de la justice contemporaine.

2/ Afin de déployer les relations avec le monde socio-professionnel, deux leviers ont été actionnés. D'une part, deux des trois centres — le Cercol et le CRJ — poursuivent leur politique d'accueil de thèses en convention Cifre. D'autre part, les membres du laboratoire de droit civil ont intensifié leur participation à des actions de formation continue.

3/ Une bonne dynamique de recrutement a été mise en place avec l'arrivée sur la période d'expertise de onze maîtres de conférences (dont six femmes) et trois professeurs de droit privé (dont une femme). Afin de développer le potentiel d'encadrement de la recherche et de soutien à la progression des carrières, l'unité a mis en place une politique incitative à l'endroit des maîtres de conférences à soutenir une Habilitation à diriger des recherches (HDR). Un maître de conférences du Laboratoire a ouvert la marche en soutenant, en mars 2023, son habilitation à diriger des recherches.

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité s'est assigné trois objectifs qu'elle atteint de façon très satisfaisante. Tout d'abord, elle œuvre à organiser un accueil de qualité des doctorants. Leurs conditions de travail sont bonnes avec des locaux facilitant les échanges, des équipements satisfaisants, des fonds documentaires riches et un accompagnement à la recherche dynamique notamment par leur association à la revue de droit d'Assas, mais aussi par l'organisation de multiples occasions d'échanges scientifiques lors des ateliers de droit des obligations, des ateliers de présentation de thèse et de l'organisation de nombreuses conférences thématiques. Ensuite, l'unité développe une politique d'accueil de chercheurs étrangers extrêmement dynamique. Enfin, cette unité est animée par la volonté de favoriser la recherche et l'intégration dans la carrière universitaire de ses chercheurs par la qualification des maîtres de conférences et par l'agrégation. La poursuite de ces objectifs s'opère avec beaucoup de souplesse et de libertés laissées par la tutelle qui ne limite pas le nombre de doctorants par directeur de thèse ni la durée des thèses.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources financières de l'unité sont, de façon quasi exclusive, issues de la dotation annuelle, stable sur la période évaluée (45 K€/an). La part des ressources propres est plus faible (de l'ordre de 5 K€/an). Ce budget global de l'unité lui permet d'atteindre les objectifs scientifiques qu'elle s'est assignés. Les manifestations scientifiques sont nombreuses et leurs financements assurés si besoin avec l'appui des ressources issues de la formation en les adossant à des formations de Master, spécialement pour les manifestations organisées par le Cercol. Les soutenances de thèse et impressions de thèse sont assurées avec le soutien de l'école doctorale. Les ressources en personnel de l'unité sont en revanche faibles. L'unité ne bénéficie pas d'un personnel d'appui à la recherche (IGE ou IGR), mais uniquement de personnels administratifs dispersés dans chaque centre, sous contrats à temps partiel. Cette situation RH conduit à un important *turn-over* des agents et à d'importantes difficultés de recrutement en raison de la faible attractivité des postes. Pour pallier ces difficultés, le Centre de droit civil doit ainsi régulièrement faire appel à un doctorant pour pourvoir, parfois dans l'urgence, un poste laissé vacant à la suite d'un arrêt maladie de longue durée.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité bénéficie de plusieurs espaces situés en des endroits différents. Cette disparité conduit à des vies de centres d'abord et avant tout. Néanmoins, depuis la rénovation de la salle située au Panthéon — salle du Centre de droit civil —, une vie d'unité se construit. La gouvernance mise en place avec la désignation de directeurs adjoints permet des échanges réguliers sur les décisions prises. Toutefois, les prises de décisions se font principalement au niveau des centres et non au niveau de l'unité. L'unité fonctionne ainsi davantage comme une fédération de politiques scientifiques. L'association de l'ensemble des membres à la prise de décision se fait davantage au niveau des centres par la tenue régulière de réunions, particulièrement au CRJ, qu'au niveau de l'unité elle-même. La vie de l'unité s'organise *a priori* autour d'une assemblée générale annuelle dont un procès-verbal a été communiqué et d'un conseil d'unité, deux fois par an. Cependant, peu de visibilité est donnée sur les membres présents dans ces deux instances, leur rôle respectif et sur la manière dont les procès-verbaux sont communiqués aux membres de l'unité. Une présence des doctorants lors de ces conseils est prévue avec quatre représentants. Les modalités des prises de décision et les règles de gouvernance mériteraient d'être précisées. L'essentiel des réunions se tient au niveau de chaque centre. Le pilotage des personnels administratifs au nombre de quatre agents administratifs — un agent BIATSS, contractuel catégorie C, temps partiel (50 %) par centre et un agent BIATSS, contractuel catégorie B, temps partiel (25 %) — n'est pas assuré au niveau de l'unité, mais centre par centre. Cette organisation est le reflet de la scission passée des centres. Elle ne favorise pas la définition d'une vie collective pour l'unité. Le fonctionnement de l'unité est assuré grâce à la bonne entente de ses membres et à une grande souplesse loin des contraintes bureaucratiques contemporaines. Le fonctionnement se fait surtout de manière informelle à l'occasion de rencontres scientifiques comme des ateliers et des colloques. Bien que cette façon de faire ne soit, pour l'heure, pas source de difficulté, il serait souhaitable, pour plus de transparence et une meilleure association de tous à la prise des décisions relatives à la définition du budget prévisionnel de l'unité et à la planification annuelle des manifestations, que l'unité veille à une plus grande visibilité du calendrier des réunions, des participants à ces réunions — notamment des représentants des doctorants au nombre de quatre — et des règles de fonctionnement de l'unité. L'unité ne dispose pas de règlement intérieur venant définir par exemple la manière dont s'organise la politique d'achats des ouvrages, les demandes d'aide au montage de journées ou aux déplacements de doctorants. Une clarification pourrait s'avérer utile, en particulier au regard de la montée en puissance du CRJ.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité dispose d'une renommée nationale et internationale qui lui permet de bénéficier d'un vivier important de doctorants et de chercheurs étrangers. Elle est très attractive dans sa politique d'accueil des doctorants comme des chercheurs. Leur nombre est important : 110 étudiants en thèse par an en moyenne, sans que l'on note une baisse significative ces dernières années. Ainsi, l'unité nourrit sa recherche et sa politique d'appui doctoral par la présence quasi permanente dans ses locaux de chercheurs étrangers qui participent activement à la recherche et à la formation et qui prennent aussi part aux soutenances de thèses spécialement des doctorants étrangers. L'accueil de ces chercheurs s'organise de façon simple à partir de

lettres d'invitation adressée à un membre de l'unité et conduit ainsi à des séjours nombreux de chercheurs étrangers (notamment européens et asiatiques) sur des durées d'un mois à deux ans. Les membres de l'unité, sur le fondement des liens ainsi tissés, participent également au rayonnement de l'unité à l'étranger par une forte mobilité internationale au sein des trois centres. L'unité fait preuve d'une grande mobilisation pour accompagner les docteurs dans leur carrière. Par l'organisation de rencontres, de conférences et ateliers, elle œuvre avec succès à la réussite aux divers concours. Les résultats parlent d'eux-mêmes : 75 thèses soutenues dont 29 doctorants étrangers, dix-sept docteurs sur la période sont devenus maîtres de conférences (cinq docteurs sont devenus maîtres de conférences en 2023 : cinq qualifiés, cinq recrutés dont deux à Paris 2), six reçus à l'agrégation de droit privé lors des derniers concours (15 docteurs passent actuellement l'agrégation de droit privé).

Points faibles et risques liés au contexte

Au niveau de l'unité, et au-delà de cette politique d'accueil et d'intégration dans la carrière qui participent au rayonnement national et international de l'unité dans son ensemble (indépendamment des centres qui la composent qui œuvrent tous dans ces mêmes directions), il est difficile de percevoir une animation scientifique commune aux membres. La politique scientifique de l'unité est pensée au niveau des centres, voire des axes, et non au niveau de l'unité elle-même. Les objectifs de l'unité sont davantage un agglomérat des objectifs de chaque centre. Au cours de la période d'évaluation, une seule manifestation scientifique a été ainsi pensée au niveau de l'unité : un colloque célébrant les vingt ans du laboratoire a été l'occasion de faire travailler ensemble les divers centres autour d'une thématique commune portant sur les métamorphoses du droit civil.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité est composée d'une solide équipe d'enseignants-chercheurs (au nombre de 24) et répartie de façon équilibrée entre professeurs (au nombre de 13) et maîtres de conférences (11). L'unité peut en outre s'appuyer sur une équipe administrative, constituée de quatre personnels BIATSS à temps partiel : un catégorie C par centre, chacun à 50 % et en sus, un catégorie B à 25 % pour le CRJ.

L'unité dispose d'une dotation de 45 K€ en moyenne par an. Cette dotation est relativement constante depuis 2018 (42 K€ en 2017). Bien que relativement modestes, ces sommes sont présentées comme permettant de mener à bien les activités de l'unité selon le DAE.

Les enseignants-chercheurs disposent de bureaux et d'espaces de travail présentés comme suffisants, équipés du matériel informatique et numérique adéquat. Les locaux, rénovés pour ceux du centre de droit civil en 2019, sont d'une surface totale de 266 m². Ils comprennent des bureaux agencés en plusieurs postes de travail et des salles polyvalentes équipées.

Les enseignants-chercheurs disposent d'un important accès aux sources au moyen de trois bibliothèques spécialisées — l'une en droit civil général et droit du numérique, une en droit immobilier et la dernière en procédure civile. Ces trois bibliothèques sont dotées d'un important fonds documentaire (plus de 1000 titres par bibliothèque et des abonnements à de multiples périodiques).

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité doit se contenter des sommes issues de la dotation (soit de 42 K€ en 2017 et 45 K€/an depuis 2018). En effet, celle-ci ne dispose quasiment pas de ressources propres (4 K€ à 8 K€/an tout au plus). Ces ressources propres résultent uniquement de sommes obtenues sur appels à projets régionaux et locaux (sans que l'on soit informé sur l'origine exacte de ces fonds). Il faut y ajouter 10 K€ sur la durée du contrat issus de la présence de sept contrats doctoraux sur dispositif Cifre. En revanche, l'unité ne répond pas aux appels à projets nationaux, internationaux ou européens.

Pour ce qui est de la gestion administrative, chaque centre dispose d'un personnel administratif à mi-temps. En revanche, il n'y a pas de personnel placé au niveau de l'unité, ce qui peut faire craindre une perte d'efficacité par une redondance des missions assurées. Il n'y a en revanche aucun personnel d'appui à la recherche ce qui peut freiner les enseignants à répondre à des appels à projets.

Pour ce qui est de la recherche elle-même, les objectifs scientifiques du Cercol semblent ambitieux pour un seul professeur. Ce centre présente en effet la particularité de ne comprendre qu'un enseignant-chercheur (son directeur) sur les 23 qui composent l'unité.

Les objectifs des autres centres sont plus en adéquation avec leurs effectifs. Le Centre de droit civil regroupe ainsi seize enseignants-chercheurs, avec toutefois un nombre de membres variable selon les axes. Le CJR quoique plus réduit (six enseignants-chercheurs) est particulièrement dynamique.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité est attentive aux conditions de travail de ses membres.

La parité est assurée au sein de l'unité. Le recrutement des derniers enseignants-chercheurs s'est opéré à parité. La direction de l'unité est également paritaire (l'équipe de direction comporte deux hommes et deux femmes).

En matière de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique, l'unité utilise les ressources et les formations proposées par l'établissement.

Points faibles et risques liés au contexte

Le DAE n'indique pas si un référent a été nommé au sein de l'unité afin de veiller au respect du bien-être et de la qualité de vie au travail ni même si une attention particulière est portée en cas de mal être au travail.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'attractivité de l'unité est forte tant sur le plan national qu'international. L'attestent le nombre de chercheurs étrangers accueillis, les responsabilités éditoriales de ses membres, la quantité très significative de ses docteurs et ses doctorants, la qualité de leur encadrement ainsi que les rapports solidement établis avec de hautes institutions françaises et étrangères. Cependant, cette attractivité pourrait être renforcée par la participation de l'unité à des appels à projets internationaux ou européens.

- 1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

1 - L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

En dépit des difficultés liées à la crise sanitaire entre 2020 et 2021, l'unité a accru son rayonnement scientifique à l'international : participation à des projets de recherche pour le CRJ (tel le projet de recherche international sur les MARD, en partenariat avec un ancien professeur à l'université de Sherbrooke, juge à la Cour de Québec), partenariat avec des centres de recherche européens (notamment le groupe de recherche européen en procédure civile « Giuseppe Tarzia » qui est le fruit d'une collaboration entre quatre centres de recherche européens — allemand, belge, italien et pour la France, le CRJ), organisation de colloques avec des universités étrangères (« Regards comparés sur les enjeux contemporains du droit des personnes et de la famille » en 2021), invitations à l'étranger, accueil d'enseignants-chercheurs et de magistrats étrangers (Québec, Belgique, Allemagne et depuis 2020, Japon à la suite de la signature de conventions de recherche d'accueil validées par l'université).

De nombreuses manifestations scientifiques (30 colloques entre 2017 et 2022) et ateliers thématiques (Ateliers des obligations et Ateliers du CRJ) organisés par l'unité illustrent son rayonnement et son attractivité.

Les membres de l'unité sont des chercheurs bénéficiant d'une très bonne reconnaissance académique et scientifique. Plusieurs d'entre eux exercent des responsabilités éditoriales dans des revues et des collections reconnues (direction scientifique de la *Revue de droit d'Assas*, co-direction du *JurisClasseur Civil*, direction scientifique du *JurisClasseur Notarial*, conseil scientifique de la *Revue des contrats*, etc.) et participent à des activités d'expertise à l'échelle nationale (notamment en tant qu'experts auprès du Hcéres) et de prix de thèse (prix de thèse de la Cour de cassation, prix de thèse de la Chancellerie des Universités de Paris, etc.). Plusieurs membres appartiennent également à des sociétés savantes nationales ou internationales (Association internationale de droit processuel, Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française, etc.).

Le directeur de l'unité s'est vu décerner la médaille de l'Ordre national du Mérite et la directrice adjointe était jusqu'en 2020, membre junior de l'Institut Universitaire de France. Par ailleurs, l'unité compte en son sein des docteurs lauréats de prix nationaux (prix de thèse de la Chancellerie des Universités de Paris, de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice, de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, etc.).

2 - L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

Le nombre de doctorants (124 au moment de l'autoévaluation du laboratoire) et les thèses soutenues (75 de 2017 à 2022) témoignent de l'attractivité de l'unité. Les doctorants bénéficient d'un encadrement de qualité ainsi que d'un environnement et de conditions de travail très favorables. L'implication financière de l'unité est importante en faveur des doctorants (achat d'ouvrages, soutien financier pour assister à des colloques en France ou à l'étranger). Entre 2020 et 2021, sept contrats doctoraux sur dispositif Cifre ont été conclus après la mise en œuvre d'une politique de développement de ces conventions menée par le Centre de recherche sur la Justice et le Centre d'Étude et de Recherche sur la Construction et le Logement.

Le taux de financement des thèses est important (contrats doctoraux — en 2021/2022, treize doctorants —, contrats d'ATER, Cifre au nombre de sept conclus avec des cabinets d'avocats ou des entreprises telles que Bouygues travaux publics). Un taux significatif de doctorants est financé par des fonds propres issus de l'activité professionnelle du chercheur, la thèse étant effectuée en parallèle de la carrière ou à l'occasion d'une réorientation de carrière.

Les doctorants et les docteurs sont invités à participer à des ateliers de recherche, des séminaires (séminaire doctoral franco-allemand) et à des conférences de présentation des thèses. Ils bénéficient aussi d'une veille documentaire établie par la secrétaire de la bibliothèque de l'unité.

Le laboratoire mène une politique dynamique d'accueil des chercheurs étrangers pour des séjours d'une durée moyenne de deux ans durant laquelle ils sont invités à prendre part à ses activités scientifiques (conférences devant des étudiants de Master 2 et cycles de séminaires).

Le devenir universitaire des docteurs issus de l'unité est remarquable tant pour intégrer le corps des maîtres de conférences que celui des professeurs des universités à la suite de l'obtention du concours d'agrégation de droit privé et de sciences criminelles. De nombreux docteurs s'engagent également avec succès dans la voie professionnelle de praticien du droit (avocats, magistrats, etc.).

Quant au personnel titulaire en place, l'unité a mis en œuvre à l'égard des maîtres de conférences une politique d'incitation à présenter l'HDR (une HDR soutenue en 2023).

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

L'unité bénéficie d'une forte reconnaissance interne (de la part de l'établissement) qui en assure l'essentiel du financement. Elle est fortement associée à des projets de recherche collectifs et internationaux engagés par des enseignants-chercheurs étrangers.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

L'unité offre à ses chercheurs (notamment doctorants) des équipements très satisfaisants (capacités d'accueil, locaux, postes informatiques, personnels d'appui, bibliothèque). L'unité est attractive par la qualité de son encadrement.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Les politiques d'accueil des jeunes enseignants-chercheurs maîtres de conférences et l'incitation à présenter la HDR n'occultent pas les difficultés de progression de carrière vers le professorat. Aucun repyramidage n'a été proposé par la tutelle. Les doctorants devraient être mieux associés aux activités scientifiques de l'unité par une participation active tant pour définir les politiques de l'unité que pour les mettre en œuvre et pas seulement par une collaboration à la *Revue de droit d'Assas*. La création d'une association de doctorants chargée notamment d'engager des projets collectifs serait opportune.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

On constate une faiblesse dans la recherche de financements européens, internationaux et ANR. L'unité ne s'est pas engagée dans des réponses à des appels à projets. L'un de ces centres, le CRJ, n'exclut toutefois pas la possibilité de présenter dans les années à venir un dossier en réponse à des projets nationaux soumis par l'IERDJ.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Une mutualisation des moyens pourrait améliorer son attractivité. De même la présence de trois bibliothèques ne favorise pas les échanges et conduit à une possible déperdition de moyens.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique abondante et de très haut niveau de ses membres, fait de l'unité un acteur majeur de la recherche dans chacune des disciplines couvertes. La recherche proprement collective y est pour l'essentiel conduite sous la forme de colloques réguliers organisés au sein de chaque axe. Elle gagnerait à être renforcée et diversifiée, par des réponses à des appels d'offres ou l'impulsion de programmes de recherche pluriannuels au sein des axes voire entre les axes.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité

La qualité de la production scientifique de l'unité est remarquable dans chacun de ses trois grands axes de scientifiques (droit des obligations, procédure civile, droit immobilier). L'unité accueille, dans chacune de ces branches, des auteurs incontournables sur le plan national et international, dont les publications sont des références sur le plan académique. Les thèmes abordés sont divers et s'inscrivent parfaitement dans les différents axes de l'unité. Les types de productions sont variés : articles, ouvrages, chroniques, dossiers ou encyclopédies juridiques. Ces publications prennent place chez de grandes maisons d'édition françaises et étrangères (pour les ouvrages, Lextenso (LGDJ, Montchrestien), Dalloz, LexisNexis, Mare & Martin, Bruylant/Larcier ; pour les revues : *Rec. Dalloz*, *Semaine juridique*, *RTD civ.*, *RDC*, *Clunet*, *RDI*, *Revue de l'arbitrage*...).

La visibilité de l'unité, en France comme à l'étranger, est encore assurée par les chroniques régulières que tiennent nombre de ses membres dans différentes revues (chroniques annuelles de droit des sûretés à la *Revue Droit et Patrimoine* ; chroniques à *La Gazette du Palais* en droit des voies d'exécution ; *Chronique de*

jurisprudence en matière de procédures civiles d'exécution » à la Gazette du palais ; Chronique relatives aux successions et libéralités à la RTD civ...) ainsi que par leur participation très active à des colloques nationaux et internationaux de très haut niveau tel que le congrès de la « Tech Law Fest » de Singapour chaque année, ou encore de nombreuses interventions en anglais (par exemple lors d'un séminaire COVID-19's Impact on Private Law: Any Lessons for the Future à l'université Pompeu Fabra, Barcelone, 20 octobre 2022, à l'Institute of European and Comparative Law, université d'Oxford, 19 octobre 2022, une conférence *in Honour of Benedict Winiger*, Université de Genève, 23-24 septembre 2022, une intervention au colloque *Complexity and the public role of civil courts in health and environmental matters*, Utrecht, 22 avril 2022 ...) ou encore en Asie avec une communication au colloque international « Vieillesse et droit » à l'université de Suzhou, Chine, et une autre à l'université du Kansai, Osaka, Japon).

Les activités scientifiques proprement collectives de l'unité passent principalement par l'organisation de colloques sur des thématiques prospectives. Ces activités collectives sont cependant pour l'essentiel conduites « en vase clos » au sein de chaque équipe, sans interaction notable entre elles, à l'exception du colloque célébrant les vingt ans du laboratoire sur les métamorphoses du droit civil qui s'est tenu les 3 et 4 décembre 2021. Le choix de thématiques transversales pourrait permettre de dresser des ponts entre les axes de l'unité. De façon plus générale, l'unité peine à créer les conditions favorables à la conduite d'activités de recherches proprement collectives : peu d'ouvrages collectifs, pas de projets contractuels à financement externe, pas de projets de recherche pluriannuels, peu de projets collaboratifs en dehors de l'organisation de colloques...

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels

La production scientifique est quantitativement très importante et globalement bien répartie entre les membres de l'unité, qui ont une activité de publication soutenue, voire intensive pour certains. La production scientifique pour chacune des trois équipes (droit civil, CRJ, Cercol) est bien proportionnée à son vivier d'enseignants-chercheurs, celui-ci étant cependant très inégal d'une équipe à l'autre. À cet égard, on ne peut s'empêcher de noter que la production de l'axe immobilier (Cercol) repose exclusivement sur un enseignant-chercheur.

Les doctorants et jeunes docteurs sont incités à publier, notamment dans la *Revue de droit d'Assas*. Ils semblent impliqués dans l'organisation des manifestations scientifiques du laboratoire, même s'ils y interviennent rarement.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte

Bien intégrés par la communauté des juristes, les principes de l'intégrité scientifique et de l'éthique à la recherche semblent parfaitement respectés, ce qu'atteste, si besoin en était, le choix des supports de publication, auprès de grandes maisons d'édition qui y veillent scrupuleusement.

La politique de l'unité en matière de science ouverte n'est, en revanche, guère développée, à l'exception d'une incitation de ses jeunes docteurs à diffuser leurs thèses sur le site these.fr. L'unité n'est toutefois pas en retard dans cet effort de diffusion du savoir, la tutelle n'ayant, pour l'heure, qu'une politique incitative à la science ouverte par la désignation d'un référent Hal et la mise en place de formations.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

De manière générale, l'engagement de l'unité dans les projets scientifiques proprement collectifs semble assez limité, à l'exception des colloques que les équipes de chaque axe organisent régulièrement.

Le comité attire par ailleurs l'attention de l'unité sur l'axe droit immobilier, dont les activités reposent sur deux enseignants-chercheurs (dont un émérite) seulement, ce qui pourrait représenter un risque pour l'avenir.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité a développé des interactions avec le monde non académique spécialement dans le domaine de la justice. Ces partenariats permettent d'organiser des projets sur des questions de société — telle la justice climatique — mais aussi d'asseoir la politique doctorale par la signature de sept conventions Cifre pour l'année 2021-2022. Toutefois, ces interactions avec le monde non académique ne débouchent pas toujours sur la signature de partenariats formalisés. Surtout, ces partenariats sont assez inégaux selon les centres. Ils sont très développés pour le CRJ, mais bien plus réduits, voire inexistants, s'agissant du CDC.

1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*

2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*

3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Les relations entre l'unité et le monde socio-économique sont anciennes et fécondes.

On note tout d'abord des liens étroits entre le CRJ et les juridictions, en particulier la Cour de cassation. En 2017, l'unité avait ainsi orchestré avec la Cour de cassation la rédaction d'un ouvrage consacré aux grandes conclusions du Parquet général. Depuis 2022, le CRJ est co-organisateur des Rencontres de procédure civile deuxième chambre de la Cour de cassation/Université qui accueillent le monde judiciaire et universitaire. Ces relations ont été formalisées par la signature d'une convention entre l'université et la Cour de cassation dont l'une des membres du CRJ est la référente, ce qui est un élément marquant de la vie de l'unité.

L'expertise des membres de l'unité les conduit également à participer à des groupes de travail mis en place par les institutions (par exemple, Groupe de travail Justice civile dans le cadre des États généraux de la justice, organisés par la Chancellerie).

On peut encore relever des interactions entre l'unité et le monde professionnel de l'assurance qui prennent la forme soit de participations de certains membres de l'unité aux autorités sectorielles (Présidence du Bureau central de tarification, Présidence de la commission de déontologie des entreprises d'assurance) ou bien à des colloques organisés par les associations professionnelles (Association des juristes d'assurances et de réassurance), soit de modules de formation continue à destination de professionnels du droit.

La forte implication de l'unité dans le monde socio-économique lui a permis de conclure sept contrats doctoraux sur dispositif Cifre. Le CRJ accueille ainsi trois thèses en convention Cifre et le Cercol une, conclue avec l'Agence départementale sur le Logement pour les Yvelines. Le centre de droit civil est lui plus en retrait, privilégiant les relations académiques.

Par ailleurs, l'unité se positionne assurément dans les débats de société sur la justice, et notamment la justice climatique, et diffuse les recherches menées par différents canaux. L'unité participe à la *Revue de Droit d'Assas*, en particulier à la Rubrique Rétrospective qui vise à disséminer et vulgariser les connaissances juridiques. Longtemps réservée à une base de lecteurs internes à l'université, cette revue est désormais en ligne et en accès libre. Des cycles de conférences sont ouverts au public ("Lectures sur la justice") et l'unité, en lien avec le Master Justice Procès Procédures, participe à l'élaboration de podcasts relatifs à la justice et au droit diffusés sur une radio associative créée (Association Amicus Radio).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les interactions avec le monde socio-économique sont inégales selon les axes.

En effet, excepté en partie la thématique "Assurance", les activités de recherche du Centre de droit civil ne profitent pas de liens étroits avec le monde professionnel. Or, les thématiques de consommation, de patrimoine et de numérique devraient permettre de développer de telles relations.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Les projections de l'unité sont dans la continuité de la trajectoire qui est la sienne depuis sa création. Elle entend continuer à soutenir l'organisation de manifestations scientifiques, poursuivre sa politique internationale d'accueil des universitaires étrangers, enrichir son fonds documentaire et offrir à ses doctorants comme à ses enseignants-chercheurs un environnement de travail privilégié.

Le précédent rapport du Hcéres, en décembre 2017, préconisait notamment une clarification des thématiques de recherche du laboratoire, dépassant l'existence de deux départements spécialisés (Cercol et CRJ), et la mise en place d'une politique scientifique commune dépassant la fragmentation de ses composantes. Depuis la précédente évaluation, le laboratoire a tenu compte de la première recommandation en structurant son axe droit civil, consacré aux recherches non comprises dans le CRJ (axe Justice et règlement des conflits) et le Cercol (axe Immobilier, construction et logement). Cette structuration interne apparaît cependant assez formelle puisqu'elle a consisté à distinguer les différents domaines de recherche de l'unité en droit civil *lato sensu* (axes Obligations et consommation, Patrimoine, Assurances, Numérique), sans qu'apparaisse de véritable interaction entre les axes de l'unité. La trajectoire prise a le mérite d'un affichage plus clair des domaines de recherches de l'unité, mais ne fait qu'exacerber la fragmentation de ses composantes. La présentation du projet scientifique de l'unité est à cet égard éloquent : les projets de recherches qui y sont présentés sont tous propres à chaque axe, sans qu'apparaisse la volonté de créer des ponts entre eux. L'unité semble ainsi avoir pris le parti de laisser à chacun de ses axes le soin de concevoir et animer ses projets de recherche collective dans son domaine. Sans forcément remettre en cause cette organisation très décentralisée de la recherche collective — qui a ses avantages notamment en termes de rayonnement et d'efficacité —, l'unité gagnerait à impulser, parallèlement, des projets de recherche fédérateurs impliquant plusieurs axes, afin de permettre au laboratoire d'affirmer davantage sa vocation d'« unité » de recherche.

Cette réserve n'obère cependant en rien l'excellence de l'unité, qui, dans chacun de ses domaines, développe une recherche individuelle et collective de référence au plan national et international et remplit parfaitement sa mission d'accompagnement doctoral, comme l'atteste les excellents résultats de ses docteurs aux concours d'agrégation et de maîtrise de conférences.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Du point de vue de l'organisation de l'unité, le principal axe d'amélioration tient à la définition de règles plus claires de gouvernance afin de garantir une meilleure transparence et participation de la communauté à la prise de décision.

Du point de vue des ressources, une attention devra être apportée à l'emploi de personnels administratifs qui n'ont pas le profil parfaitement adapté aux besoins de l'unité, lesquels portent aussi sur des fonctions de documentation et d'appui à la recherche. Elle gagnerait à pouvoir compter parmi ses membres un IGE ou un IGR pour avoir un appui à la recherche au soutien en particulier du CRJ qui envisage de répondre à des AAP nationaux.

Pour ce qui est des ressources humaines, il est recommandé de s'assurer de la pérennité du Cercol comme centre autonome en l'état trop réduit. Ce centre ne comprend qu'un professeur permanent (même s'il peut compter sur l'intense activité d'un professeur émérite). Ce centre, pionnier dans le domaine de la construction, du logement et du droit immobilier a certes un objet de recherche étroit, mais bénéficie d'une très bonne reconnaissance de la part des partenaires et s'appuie sur des formations de master reconnues. Sa pérennité doit être assurée par un soutien de l'unité au recrutement d'un spécialiste de ces questions.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Le comité ne formule aucune recommandation particulière si ce n'est de poursuivre dans cette dynamique qui fait la renommée de cette unité aux niveaux national comme international.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Du point de vue scientifique, le principal axe d'amélioration de l'unité tient à la dimension collective de ses recherches, qui paraît assez limitée. À cette fin, le comité recommande à l'unité d'engager des projets collectifs pluriannuels, qui seraient, en outre, l'occasion, s'ils étaient transversaux, de permettre aux équipes des différents axes de recherche d'interagir entre elles à l'image du colloque qui a été organisé pour l'anniversaire du laboratoire.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Le comité recommande à l'axe droit civil de développer davantage de liens avec le monde socio-économique à l'image de ce que font les deux autres centres.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 19 janvier 2024 à 9h15

Fin : 19 janvier 2024 à 16h15

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS



Agenda des entretiens du vendredi 19 janvier 2024

Visioconférence

Unité de recherche : Laboratoire de droit civil-Université (LDC) - Paris 2

Vendredi 19 janvier 2024

08h45 - 09h00	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
09h00 - 09h15	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique :
09h15 - 09h45	Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité
09h45 - 11h	Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés, les émérites, les doctorants. 9h45-10h : exposé liminaire par la direction de l'unité (ne pas revenir sur le bilan, mais apporter des éléments d'information neufs par rapport au dossier d'autoévaluation, par exemple sur l'actualité de l'équipe, etc.). 10h-11h : discussion à partir des questions du comité
11h - 11h15	Pause
11h15 - 12h	Entretien à huis-clos avec le Vice-Président de la Commission de la Recherche
12h - 12h15	Réunion du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
13h30 - 14h00	Entretien à huis-clos avec les personnels d'appui à la recherche (PAR)
14h00 - 15h00	Entretien à huis clos avec les enseignants-chercheurs statutaires
15h00 - 15h30	Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants
15h30 - 15h45	Pause
15h45 - 16h15	Entretien à huis clos avec la direction de l'unité
16h15 - 17h30	Réunion à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique Second <i>debriefing</i> du comité. Préparation du rapport d'évaluation.

NB : surligné en gris : visioconférences à charge de l'Hcéres

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 21 mars 2024

Observations sur le rapport d'évaluation :

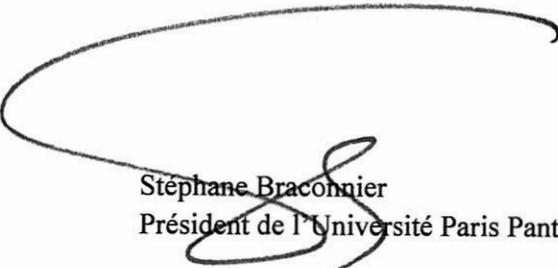
DER-PUR250024338 – LDC – Laboratoire de Droit Civil

Madame, Monsieur,

Suite à la visite du Laboratoire de droit civil (LDC) qui s'est déroulée le 19 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 6 mars 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que, celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de Monsieur le Professeur Laurent Leveneur, directeur du LDC.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)